



Compte-rendu de la Commission du 22 Avril 2020 Par visioconférence ou audioconférence

Président : Laurent DESPRES
Secrétaire : Dominique GAUDRY
Membres : Christel ADORNI, Sylvain BACQUAERT

La séance est ouverte à 18h30
La séance est levée à 19h45

2 dossiers

1/ Monsieur MERLEN Christophe du club de Grande-Synthe (Dossier N° D570015C38)

Concerne : le match Handball Club de Bailleul – Grande-Synthe en Championnat 2^{ème} DT -15 ans Masc. Dépt. 59 Poule MN54 du 23/11/2019
Nom des arbitres : HERMAN Eliott – DESASY William
Concerne : Officiel responsable Article : Annexe 2-A
Type de faute : Contestation systématique
Qualification de la faute : Comportement incorrect
Sanction : 1 date dont 1 date avec sursis
Période de suspension du : /
Période probatoire : 3 mois à définir sur la saison 2020/2021
Amende : 30€

2/ Public de l'Entente Artois Handball (Dossier N° D570015C23)

Concerne : le match Entente Tourcoing-Lomme – Entente Artois Handball en Championnat -18 ans Fém. Poule Excellence du 10/11/2019
Nom des arbitres : GHENIOU Jérémy – LEENHARDT Arthur
Concerne : Public Article : Annexe 5-C
Type de faute : Avec envahissement de l'aire de jeu par une personne du public sans bousculade avec insultes et agressivité
Qualification de la faute : Violence Grave
Sanction : 3 dates à Huis-clos dont 1 avec sursis
Période du huis clos à définir sur la saison 2020/2021
Période probatoire : 6 mois à l'issue du huis-clos
Amende : 375€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES